

Questions orales

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernement n'a pas l'intention à ce moment-ci d'entamer une enquête publique du genre que le député a mentionné, mais plutôt de procéder à une revue interne, comme l'a annoncé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources il y a quelques jours.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, cette annonce causera une très grande déception à des centaines de milliers de Canadiens qui s'attendaient à présenter leurs vues sur cette question très grave et importante.

Ma question au secrétaire parlementaire, comme celui qui répond au nom du ministre, est: pourra-t-il déposer aussitôt que possible le mandat de ce groupe d'enquête interne et le ministre sera-t-il en mesure de nous dire exactement quelle sera la nature de cette enquête? Sera-t-elle ouverte et la population canadienne aura-t-elle l'occasion d'y participer, quelle que soit sa forme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai participé aux discussions à ce sujet avec le secrétaire parlementaire et le ministre. Au nom du gouvernement, j'aimerais expliquer pourquoi nous n'instituons pas d'enquête publique à ce moment-ci. C'est parce que le temps dont nous disposons pour maintenir la rentabilité de notre industrie est très, très court.

Nous courons le danger à l'heure actuelle de voir l'industrie canadienne devenir périmée et perdre sa chance de vendre à d'autres pays du monde à moins que nous prenions des décisions rapides sur certaines questions fondamentales. C'est pour prendre ces décisions rapides que le gouvernement veut établir fermement sa propre politique.

Nous n'avons pas l'intention d'empêcher le public canadien, au moment où se déroulera l'enquête ou après, de participer de diverses façons et d'exprimer ses vues, mais nous ne pouvons attendre une longue enquête pour décider si nous resterons dans la course ou si nous nous en retirerons. C'est en gros ce qui se passe.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas la question. C'est honteux!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**L'OCTROI DES CONTRATS POUR LES ACHATS DE LA DÉFENSE—
LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION**

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle découle de certaines observations qu'il a faites à la Chambre vendredi dernier.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi il veut défavoriser l'industrie de l'ouest du Canada et de la région de l'Atlantique dans l'octroi des contrats pour les achats de la défense? Peut-il expliquer aussi pourquoi les contrats pour le F18 qui devaient être confiés à des industries de la Colombie-Britannique ont été confiés plutôt à des industries du centre du Canada et pourquoi il s'est engagé vendredi dernier à la Chambre à confier les travaux touchant les navires d'escorte aux chantiers

maritimes du Québec sans offrir une partie équitable de ces contrats aux industries de la Colombie-Britannique et de la région de l'Atlantique? En outre, pourquoi le ministre n'a-t-il pas publié tous les détails à propos de l'achat de nouveaux camions et n'a-t-il pas accordé des chances égales à toutes les régions du Canada, et pourquoi a-t-il voulu faire de vagues promesses au Québec au lieu d'expliquer comment un tel contrat pour les achats de la défense pouvait aider la stratégie industrielle du gouvernement à l'échelle nationale?

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense que la question de l'honorable député du Nouveau parti démocratique est plutôt longue, et ce serait assez long d'y répondre, mais je peux dire qu'en général, lorsque l'on discute de divers contrats et de diverses fournitures pour le ministère de la Défense nationale, on tient toujours compte du principe fondamental de la confédération canadienne selon lequel le partage de toutes les retombées économiques à travers tout le Canada est équitable, prenant soin de toutes les provinces, y compris le Québec, la Colombie-Britannique ou l'Ontario. C'est le principe sur lequel on se fonde pour partager les divers contrats qu'on peut donner.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

**M. ROBERTS—LA DEMANDE AU DÉPUTÉ DE VANCOUVER-SUD DE
RETIRER SES PAROLES—DÉCISION DE M^{me} LE PRÉSIDENT**

Mme le Président: Hier, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts) s'est opposé aux termes employés par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser). J'ai signalé à ce moment-là que je vérifierais le hansard. J'ai dit que je n'avais pas entendu le député de Vancouver-Sud utiliser des expressions pouvant être antiparlementaires. J'ai vérifié le hansard et j'ai constaté que le député de Vancouver-Sud avait déclaré:

Il a circonvenu au droit de l'honorable député de Peterborough de soulever cette question à la Chambre au nom de ses mandants et de recevoir une réponse honnête de la part du gouvernement qui, à mon avis, se comporte de façon malhonnête et mesquine.

Les termes auxquels le ministre s'est opposé ne s'adressaient pas à des députés, mais plutôt au gouvernement. Je dois conclure comme mes prédécesseurs que les termes de ce genre ne sont pas antiparlementaires quand ils s'adressent à l'ensemble du gouvernement.

**M. WADDELL—LA COMPOSITION DU GROUPE
INTERPARLEMENTAIRE CANADO-AMÉRICAIN**

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Le 23 mai, soit très bientôt, le groupe interparlementaire canado-américain se rendra à San Diego pour une conférence à laquelle seulement deux membres du Nouveau parti démocratique pourront assister.

Des voix: Oh, oh!